

Règlement de l'école & conditions générales de vente



Pour garantir le bon déroulement de l'année d'apprentissage, merci de prendre note des points suivants :

Les cours

*L'élève s'engage à arriver à l'heure pour le début du cours.

*L'élève s'engage à porter la tenue exigée pour les cours de Danse Classique du niveau Éveil jusqu'au Inter/Avancé :

Un justaucorps de la couleur du niveau, des collants chairs, des chaussons demi-pointes chairs.

Les cache-cœurs et guêtres sont autorisés.

Les tutus ou jupettes sont interdits.

*A partir du niveau Intermédiaire, il faut prévoir une paire de Pointes.

*Les cheveux doivent être attachés pendant les cours (chignon pour les cheveux longs, petite queue de cheval ou bandeau pour les cheveux plus courts)

*Pour les cours de Contemporain, prévoir un leggin ou jogging près du corps, avec débardeur, T-shirt ou justaucorps.

*Cheveux attachés.

*Pas de bijoux pendant les cours.

*Le respect des professeurs et de l'enseignement apporté est primordial.

*L'apprentissage se fait en groupe, on doit respecter les autres élèves du cours.

Le studio

*Pas de chaussures de rue dans la salle.

*Il est interdit de manger dans le studio et dans les vestiaires.

*L'école n'est pas responsable d'éventuelles pertes dans le studio ou le vestiaire.
(Les d'objet personnels de valeur restent à la maison)

Les modalités de paiement

Le paiement est en deux étapes :

1* Frais d'inscription et garantie de place 75€, payés à l'inscription, non remboursables.

2* Le solde dû doit être réglé à la rentrée (après déduction des 75€) selon le coût de l'abonnement ou la carte choisie.

Le paiement du solde est exigible au plus tard fin Octobre.

Paiement par virement bancaire, chèques ou espèces.

Un règlement échelonné par chèques est possible jusqu'à 4 fois, les chèques devant être remis à l'école à la rentrée et seront encaissés entre Octobre et Janvier

Le non-paiement du solde entraînera l'exclusion du cours.

**Tout abonnement commencé et utilisé au delà d'octobre est dû dans sa totalité, sauf cas de force majeure (arrêt prolongé suite blessure grave, déménagement hors Paris)
Dans ces cas, un avoir pour la saison suivante peut être proposé.**

La communication

La communication avec les élèves et les familles se fait en grande partie par mail.

*Il est impératif de bien regarder les mails.

*D'y répondre en cas de besoin.

L'élève et le représentant légal s'engagent à respecter ce règlement.